

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces deux dernières journées, nous avons entendu exprimer de nombreuses opinions, nous avons écouté de nombreux exposés. En conséquence, vous vous êtes forgés, j'en suis sûr, votre propre opinion. Manifestement, les avis et les positions ne sauraient toujours concorder, compte tenu de la diversité des conditions démographiques, économiques, sociales et culturelles ainsi que des différences d'ordre politique, auxquelles s'ajoutent les variations de niveau de réforme réglementaire et de développement de l'industrie des communications.

Quoi qu'il en soit, il me semble pour ma part qu'un grand nombre de leçons, de bonnes pratiques et de solutions gérables ont été cernées et débattues, dont nous avons la possibilité de tirer parti. En fait, plutôt que les différences, ce sont les aspects similaires et communs des diverses questions et situations qui frappent - au point qu'il nous serait difficile de faire clairement la différence entre un système et un autre.

Permettez-moi de résumer certains des principaux éléments qui ressortent du débat:

- 1.1 Il a été souligné que, dans le secteur privé, l'accent est plutôt mis sur la rentabilité et les facteurs de risque alors que l'environnement de la réglementation fait partie des aspects prioritaires. La compréhension ou l'absence de compréhension que manifestent les régulateurs à l'égard des modalités selon lesquelles les décisions économiques sont prises résulte essentiellement d'un manque de connaissances spécialisées, de sorte que la continuité, au niveau des services de réglementation, pose désormais problème.
- 1.2 Les régulateurs et les représentants du secteur privé ont formulé en la matière un certain nombre d'observations qui révèlent des priorités différentes: pour les opérateurs, ce sont en dernier ressort les chiffres qui comptent, tandis que, de l'avis des régulateurs, la réalité qui procède de la libéralisation des marchés ne doit pas faire oublier le devoir de protection de l'intérêt public. Autre observation intéressante, le fait qu'il est nécessaire d'équilibrer les forces en présence, représentées par l'opérateur historique et les nouveaux venus, et ce de façon d'autant plus minutieuse que l'opérateur historique est également en général le principal investisseur, c'est-à-dire celui qui a le plus à perdre avec la donne de la nouvelle concurrence. En tout état de cause, l'ouverture et la transparence sont reconnues comme essentielles, tout comme il importe au plus haut point de connaître la réaction du secteur privé.
- 1.3 Se pose alors la question de savoir s'il est nécessaire d'harmoniser les réglementations à l'échelle des régions entre les différents régulateurs. Sans doute, cette question appelle généralement une réponse négative lorsque les différences observables au niveau du tempo du développement ainsi que des structures politique et réglementaire apparaissent dirimantes. Mais la réponse pourrait être positive lorsque les conditions sont susceptibles de justifier une telle solution pour élargir la couverture, accroître la qualité et l'accès aux services et améliorer la situation de l'industrie dans son ensemble.

Il nous a également été dit que, dans le secteur financier, les perspectives appellent sur le plan de la réglementation des réformes propres à renforcer la durabilité du climat des investissements. Ici encore, le message signifie que les régulateurs doivent réaliser qu'en cette époque d'incertitude et de conditions difficiles pour les investissements, il leur appartient peut-être de tenir davantage compte des réalités du marché. A cet égard, il convient de noter que la transparence n'est pas nécessairement la solution, du fait que bon nombre des entreprises d'exploitation considèrent que leurs plans et stratégies sont des secrets commerciaux qui ne doivent pas être divulgués aux régulateurs, sans parler des associations de consommateurs et du marché lui-même. Ainsi, le régulateur doit réaliser un autre compromis et déterminer à partir de quel niveau on peut considérer que la transparence est suffisante. Pour ma part, si je puis dire, tout est en l'occurrence question de bon sens.

La question de savoir si la téléphonie mobile va remplacer la téléphonie fixe a également suscité un débat animé. Je dirai à ce sujet que si l'un et l'autre "camps" ont chacun une logique solide et de bonnes raisons de maintenir leurs thèses respectives, nous n'avons pas encore vraiment défini de façon systématique des critères, notamment chronologiques et quantitatifs, qui nous permettraient de prendre toute la mesure du problème.

Il demeure que nous avons ainsi jeté les bases de nos futures activités en la matière, notamment lorsque l'on considère que, dans l'esprit de tout régulateur, le grand problème doit être celui de la CONVERGENCE, laquelle remet nécessairement en cause un grand nombre de questions fondamentales - neutralité technologique, service universel, conditions de l'accès, aspects "clientèle", etc.

Et vous en conviendrez, la journée consacrée aux DEFIS REGLEMENTAIRES et à la REPONSE DES CONSOMMATEURS a été intéressante à plus d'un titre.

- 1.4 Une fois encore, on attendait du régulateur qu'il soit en mesure de jongler, d'équilibrer les besoins de l'opérateur et ceux du consommateur. A cet égard, il est frappant de constater à quel point, dans le monde entier, les consommateurs ont un comportement constant: il n'est pas vraiment possible de faire la différence entre les pays, riches ou pauvres, en développement ou développés. A la fin de l'exercice, nous sommes tous ramenés à la nécessité, à un stade ou à un autre, de prendre en compte les besoins et les droits des consommateurs dans les structures de réglementation. A en juger d'après les résultats de l'enquête sur les réactions des consommateurs, il se pourrait fort bien que les régulateurs aient encore beaucoup de pain sur la planche et que nous soyons encore assez loin d'atteindre ce stade très important d'une plus grande sensibilisation et d'une plus large autonomie du consommateur.
- 1.5 Ces considérations nous amènent à la nécessité de disposer d'indicateurs de réalisation afin d'évaluer, entre autres éléments, d'une part le degré de satisfaction du consommateur et, d'autre part, le niveau de qualité du service. Les régulateurs qui ne seraient pas en mesure de s'appuyer sur des indicateurs efficaces auraient du mal à réaliser des progrès significatifs et à donner vraiment satisfaction au consommateur de façon plus tangible qu'en se contentant de traiter les réclamations de la façon la plus banale.

Mesdames et Messieurs,

- 1.6 Je voudrais à ce point de notre débat évoquer les nombreux modèles de service universel qui ont été décrits à l'occasion du Colloque.
- 1.7 D'aucuns ont évoqué les problèmes d'accessibilité financière et de durabilité du service universel, et de l'utilité de l'option représentée par les systèmes de concessions d'exploitation de télécentre.
- 1.8 Quoi qu'il en soit, il nous reste toujours à rechercher une solution gérable, à ne pas oublier qu'il n'y a pas de "panacée réglementaire" et que la réalité du service universel est toujours en devenir.

Effectivement, de nombreux problèmes se posent aux régulateurs, et ce Colloque nous a permis, en deux journées à peine, de rassembler un grand nombre d'éléments d'information. Ces informations, nous allons pouvoir en tirer parti, nous allons pouvoir, il faut l'espérer, les transformer en sources de connaissances, en précieuses connaissances susceptibles de cristalliser en autant d'idées et de plans d'action, non seulement dans nos pays respectifs mais encore dans le cadre d'une plate-forme commune d'harmonisation des réglementations.

D'ailleurs, il m'apparaît que les résultats du Colloque seront d'une aide inestimable dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. A ce titre, je suggérerais que le rapport établi par le Président sur ce troisième Colloque soit communiqué comme document de travail aux fins de l'élaboration du projet de plan d'action qui sera soumis à l'attention de la prochaine réunion de préparation du SMSI en février 2003. La démarche permettrait notamment de souligner le rôle fondamental que pourraient assumer les organismes de réglementation, pour autant que la communauté internationale les appuie sans réserve, en allant au-delà de l'élaboration et de la mise en oeuvre des réglementations nécessaires pour proposer des lignes directrices et définir des modèles et des mécanismes de financement, tout en prenant en compte aussi bien la mission que les attentes du secteur privé et la dimension sociale des services et applications proposés par les fournisseurs de services de communication.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier l'UIT, l'OFTA, l'institution - hôte, de ce Colloque - ainsi que les autres organisations qui l'ont rendu possible. Mes remerciements s'adresseront tout particulièrement aux services d'appui, aux interprètes, aux consultants, aux conférenciers et aux membres des différents panels qui nous ont si aimablement accordé leur temps. Enfin, que soient spécialement remerciés aussi les participants qui ont répondu si positivement à ma demande d'un engagement actif tout au long du Colloque.

Je vous remercie de votre attention.